



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MARDI 03 MAI 2022**

— . . —

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 03 mai, à 19 heures 00 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 15.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 28 avril 2022.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BLANC-GARIN Magali, LENNE Thomas, MARIANI Isabelle, BERNARD Laurent, GUINET Stéphanie, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre.

Arrivée de GUINET Géraldine à 19h10. Mme GUINET a participé au vote de toutes les délibérations.

Absents excusés :

GUILLAUME Johann donne procuration à SOARÈS Daniel,

D'HALLUIN Florence donne procuration à LENNE Thomas,

CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas,

SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

Secrétaire de séance : HEPNER Delphine.

**Délibération 2022 – 18 : Pays du Cambrésis :
Convention « Service Rénovation Energétique du Patrimoine ».**

Porteur d'un P.C.A.E.T. (Plan Climat-Air-Energie Territorial), le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis est engagé dans un programme de rénovation du patrimoine public depuis 2014.

Aujourd'hui le Pays souhaite encore amplifier son action, dans le cadre du programme d'ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) et de son COT-TRI (Contrat d'Objectifs Territorial – Troisième Révolution Industriel), pour répondre à ces objectifs et aux enjeux de la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine public.

L'article L. 2224_34 du Code général des collectivités territoriales, reconnaît au Syndicat, porteur de la démarche P.C.A.E.T., une compétence en matière de maîtrise de la demande d'énergie. Le syndicat met à disposition de ses communes et EPCI adhérents, un service « patrimoine, rénovation énergétique » au sein de son pôle Environnement Climat Energie. Il doit permettre aux collectivités adhérentes de les aider à engager la rénovation de leur patrimoine, et à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, il est axé sur le conseil et un accompagnement de proximité.

La commune souhaite s'inscrire dans cette dynamique en adhérant au service « patrimoine, rénovation énergétique ». Ce service permet à la commune d'avoir un accompagnement technique personnalisé, apporté par un conseiller du Pays, dans le cadre des actions d'améliorations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, la commune s'engage :

- à suivre régulièrement ses consommations et ses coûts énergétiques,
- à mettre en place des actions entraînant des baisses de consommations d'énergies sur son patrimoine (bâtiments, éclairage public),
- dans un projet de rénovation énergétique de son patrimoine,
- à mener une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables permettant à un ou plusieurs de ses bâtiments de tendre vers l'autonomie énergétique,
- à accompagner le changement de comportement des usagers,

- à mobiliser les aides financières disponibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- d'**INSCRIRE** la commune de MARCOING dans cette dynamique en adhérant au service « patrimoine, rénovation énergétique ».
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à SIGNER avec le Syndicat, la convention définissant les engagements de chacune des parties dans le cadre de la mobilisation de ce service, et tout acte ou document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.

*Acte rendu exécutoire après transmission
en sous-préfecture et publication
en date du 05 mai 2022.*